



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Petanque

Question écrite n° 16493

#### Texte de la question

Elu d'une region ou sont implantees les principales usines de fabrication de boules de petanque, M Henri Bayard attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, sur le developpement important de cette pratique sportive en nombre de licencies et d'amateurs. C'est pourquoi il apparait que la Federation nationale puisse etre habilitee officiellement et il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel est actuellement le nombre d'adherents.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Conformement aux dispositions de la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 relative a l'organisation des activites physiques et sportives, la Federation francaise de petanque et jeu provencal (FFPJP) a reçu de longue date l'agrement ministeriel et la delegation de pouvoir pour organiser et controler la pratique de la petanque dans notre pays. La FFPJP compte 485 565 licencies (recensement 1988). L'article 17 de la loi de 1984, precite, precise que pour une specialite sportive, une seule federation recoit la delegation de pouvoir, ce qui exclut toute possibilite de l'accorder a la Federation nationale de petanque (siege social a Lille) - a qui il a ete demande depuis de nombreuses annees de se rapprocher de la FFPJP.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bayard Henri](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16493

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 juillet 1989, page 3356